

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt deux, le lundi 10 janvier à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du Conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents:

Marie-Françoise ALBERT, Djamilla DERDAKA, Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

Excusés : Loïc LAURENÇOT

Désignation du secrétaire de séance: Eric STEIB

Ordre du jour

1. Bilan du CCAS
2. Les finances à quelques jours de la clôture
3. Les travaux à réaliser en 2022
4. Les travaux à la maison du temps libre pour 2023
5. Divers

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20h05. Il présente ses vœux à l'ensemble des conseillers et pour leurs proches. Il exprime son souhait de voir s'améliorer la situation sanitaire. Et en particulier, il souhaite à tous une année sereine dans leurs fonctions d'élus.

1. Bilan du CCAS présenté par la 2^{ème} adjointe.

Sylvaine WARTELLE rappelle que le repas de Noël des anciens organisé par le CCAS a eu lieu dimanche 12 décembre 2021 en version « à emporter ».

Le traiteur a été réactif et a livré le repas en parts. L'équipe a assemblé les sacs à distribuer et fait la distribution. Les retours sur la qualité du repas sont très positifs.

Du point de vue financier, nous sommes restés au même budget que celui prévu initialement.

Après le repas, la liste des personnes à qui les colis doivent être distribués a été faite. La distribution sera gérée par les conseillers. La répartition a été réalisée durant la séance.

2. Les finances à quelques jours de la clôture présentées par le premier adjoint.

Fabien Desgranges indique que la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le bénéfice réalisé sur le budget de fonctionnement sera d'ores et déjà supérieur à celui de l'an dernier.

Le comptes ne sont pas encore clôturés car les dernières dotations de 2021 arriveront au plus tard mi-janvier 2022.

Il donne des précisions chapitre par chapitre.

Concernant les investissements, il précise que les recettes liées aux subventions ont toutes été récupérées pour les différentes opérations effectuées, y compris pour certaines réalisées il y a déjà plusieurs années. Il rappelle que la commission des finances qui s'est déjà réunie en décembre a déjà commencé de travailler sur l'orientation budgétaire pour 2022.

Un montant est d'ores et déjà fixé pour les travaux de cette année.

Il rappelle également que la Communauté de Communes va proposer le nouveau pacte fiscal.

Il faudra délibérer lors de la prochaine séance sur ce sujet.

3. Les travaux à réaliser en 2022 présenté par le 3^{ème} adjoint.

Gilbert DUHOUX indique et rappelle la liste des travaux qu'il serait intéressant de réaliser durant 2022.

Il a fait réaliser plusieurs devis.

Entretien des Fossés, lampadaires, bardage, atelier municipal et installation de bordures le long des voies communales seront au programme.

Les finances de la commune devraient permettre la réalisation d'une grande partie de ces propositions.

4. Les travaux à la maison du temps libre en 2023 présenté par le Maire.

Pour faire suite aux réflexions lors des derniers conseils, Eric STEIB rappelle que des travaux d'isolation pourraient être effectués en 2023.

Un dossier CRTE (Contrat Régional pour la Transition Ecologique) a été déposé auprès de la préfecture par l'intermédiaire de la communauté de communes.

Suite aux premiers travaux du bureau d'étude et au choix retenu par le conseil municipal, nous sommes capables de présenter les premières estimations chiffrées.

L'isolation du toit, l'installation de VMC, l'isolation des murs ainsi qu'un éclairage LED sont estimés à 280 000 €.

L'objectif sera maintenant de rechercher les subventions.

La réalisation de ces travaux sera conditionnée et adaptée en fonction des subventions obtenues.

5. Divers

Le Maire indique que la fête des sapins est annulée.

Concernant un achat de terrain de la commune à un particulier, il reste la dernière étape, le rendez-vous chez le notaire.

Mail d'un administré.

Ce dernier indique des problèmes de fonctionnement des lampadaires rue de la Morette. L'adjoint aux travaux a déjà réglé le problème en changeant l'horloge atomique défectueuse.

Une haie qui empiète sur un trottoir gêne le passage des piétons.

Le propriétaire est prévenu et devra faire le nécessaire.

Le Maire indique que tous les agents vont recevoir la prime inflation de 100 euros proposée par l'État.

Concernant la fibre, seul un opérateur est capable actuellement de commercialiser.

Étant donné qu'il est impossible de réaliser les vœux de la mairie en présentiel, un courrier sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres avant la fin du mois.

Une personne dans l'assistance indique quelques problèmes liés à des évacuations d'eaux pluviales.

Le Maire clôt la séance à 21h40.